

## RÔLE ET COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE

### Le comité de pilotage de la stratégie Hôpital sans tabac :

- est une instance interne à l'hôpital, mise en place, reconnue et soutenue par la direction qui le préside (elle pourra se faire représenter, par exemple par la direction qualité) et qui s'assure de lui octroyer des moyens humains et financiers ;
- a pour mission de définir, conduire et suivre la politique Hôpital sans tabac de l'établissement et a pour responsabilité de piloter l'évaluation ;
- compte parmi ses membres le chef de projet Hôpital sans tabac de l'établissement qui dispose d'un temps de travail dédié pour assurer le secrétariat, animer le comité et coordonner les actions entreprises, en lien avec le président ;
- dispose d'un budget propre et définit ses modalités pratiques de fonctionnement (fréquence des réunions, comptes rendus, etc.).

La composition du comité est laissée à l'initiative de la direction de l'établissement. Il rassemble entre 5 et 15 membres volontaires suivant la taille de l'établissement, mais il doit en tout état de cause être représentatif des différents secteurs d'activités et des différentes catégories de personnels. Il devra ainsi être suffisamment réduit pour être efficace et suffisamment large pour permettre l'expression de toutes les sensibilités.

### Composition type :

- Directeur (ou son représentant), Président du comité ;
- Chef de projet Hôpital sans tabac ;
- Représentant du personnel médical (par exemple membre de la Commission médicale de l'établissement) ;
- Représentant du personnel paramédical (par exemple membre de la Commission des soins infirmiers, de rééducation et médicotechniques) ;
- Représentant du personnel administratif ;
- Représentant du personnel technique ;
- Représentant de la médecine du travail ;
- Représentant du CHSCT ;
- Médecin ou infirmière tabacologue/addictologue ;
- Représentant de l'ELSA ou du service d'addictologie ;
- Responsable de la communication ;
- Responsable de la formation ;
- Responsable de la qualité ;

- Responsable de la sécurité ;
- Représentant des instituts de formation adossés à la structure le cas échéant (IFSI, école de sages-femmes, etc.) ;
- Représentant des patients ou des usagers.

Dans les structures hospitalières comme l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP), l'Assistance publique - Hôpitaux de Marseille (AP-HM), ou au sein des groupements hospitaliers de territoires comportant plusieurs hôpitaux, un comité central pourra réunir les représentants des différents comités locaux.

Pour la mise en œuvre de certaines actions, le comité pourra faire émerger des sous-groupes projet ne réunissant que certains de ses membres.

## PRÉVENTION ET SENSIBILISATION EN DIRECTION DU PUBLIC ET DES PERSONNELS

► **Des journées dédiées à la prévention et à la sensibilisation du tabagisme en direction du public et du personnel sont importantes pour un établissement qui adopte la stratégie Hôpital sans tabac.**

L'objectif de ces journées est de créer une dynamique locale autour du tabagisme à plusieurs niveaux en impliquant :

- La direction, les services et les partenaires sociaux ;
- Les professionnels de santé ;
- Les patients et les visiteurs.

Les actions mises en place sont multiples et peuvent prendre la forme :

- De stands d'information avec de la documentation ciblée ;
- De conférences/débats ;
- De mesures de monoxyde de carbone expiré ;
- D'ateliers et conseils diététiques ;
- D'ateliers « bien-être » pour aider à la gestion du stress ;
- De quizz tabac ;
- De présentation d'outils d'aide à l'arrêt, des substituts nicotiniques et produits du vapotage ;
- D'animations sportives, etc.

Ces différentes actions ne sont que des exemples, il est donc important que chaque établissement personnalise ces actions en fonction de l'établissement et du public.